



POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PC-11 PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

PC-11.1 Proposition appuyée par une majorité d'actionnaires

Nous nous attendons à ce que le conseil d'administration prenne les mesures pour donner suite à toute proposition appuyée par une majorité d'actionnaires et fasse rapport sur ces mesures dans un délai raisonnable. De la divulgation à cet égard doit être ajoutée à sa circulaire l'année suivante. Si aucune suite n'est donnée à une telle proposition, le conseil doit fournir des explications aux actionnaires dans un délai raisonnable. Dans les cas où l'inaction de l'entreprise n'est pas justifiée, nous pourrions voter contre le président ou l'ensemble du comité de gouvernance.